



Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre du secteur du tourisme en Polynésie française

SYNTHÈSE



Soutenu par





Propos introductifs

La Polynésie française, engagée dans une nouvelle stratégie de développement touristique baptisée *Fāri'ira'a Manihini 2027 (FM27)* « l'accueil qui nous ressemble et nous rassemble » depuis fin 2022, place au cœur de ses préoccupations la promotion d'un tourisme inclusif et durable. Parmi les cinq axes majeurs du développement, un axe en particulier est dédié au tourisme durable et à l'éco-tourisme.

Il est donc devenu impératif d'évaluer la contribution du secteur touristique aux émissions de gaz à effet de serre en Polynésie française.

Deux périodes de référence ont été choisies pour servir d'assiette à cette étude. D'une part, l'année 2019, marquée par un pic touristique, a vu plus de 236 000 touristes séjourner en Polynésie française en hébergement terrestre ou flottant et près de 63 000 excursionnistes sont passés sur des navires en croisières transpacifiques. L'année 2021, quant à elle, est une année de très faible fréquentation touristique en raison de la crise sanitaire et des nombreuses restrictions de déplacement. La Polynésie française a accueilli moins de 83 000 touristes et aucun excursionniste, l'activité de croisière ayant été suspendue dans les eaux Polynésiennes. La comparaison sur deux années si dissemblables permettra d'identifier et d'affiner les différents postes d'émission.

Cet état des lieux des émissions de gaz à effet de serre sera le point de départ pour mener une vision prospective visant à activer des leviers d'atténuation et d'adaptation au travers d'un plan d'actions sectoriel du tourisme.

En tant que pilier économique prédominant en Polynésie française, le secteur touristique, comptabilisant 77 milliards de francs pacifiques de recettes touristiques en 2022, marque ainsi son inscription dans l'objectif de transition écologique mené par la Polynésie française.

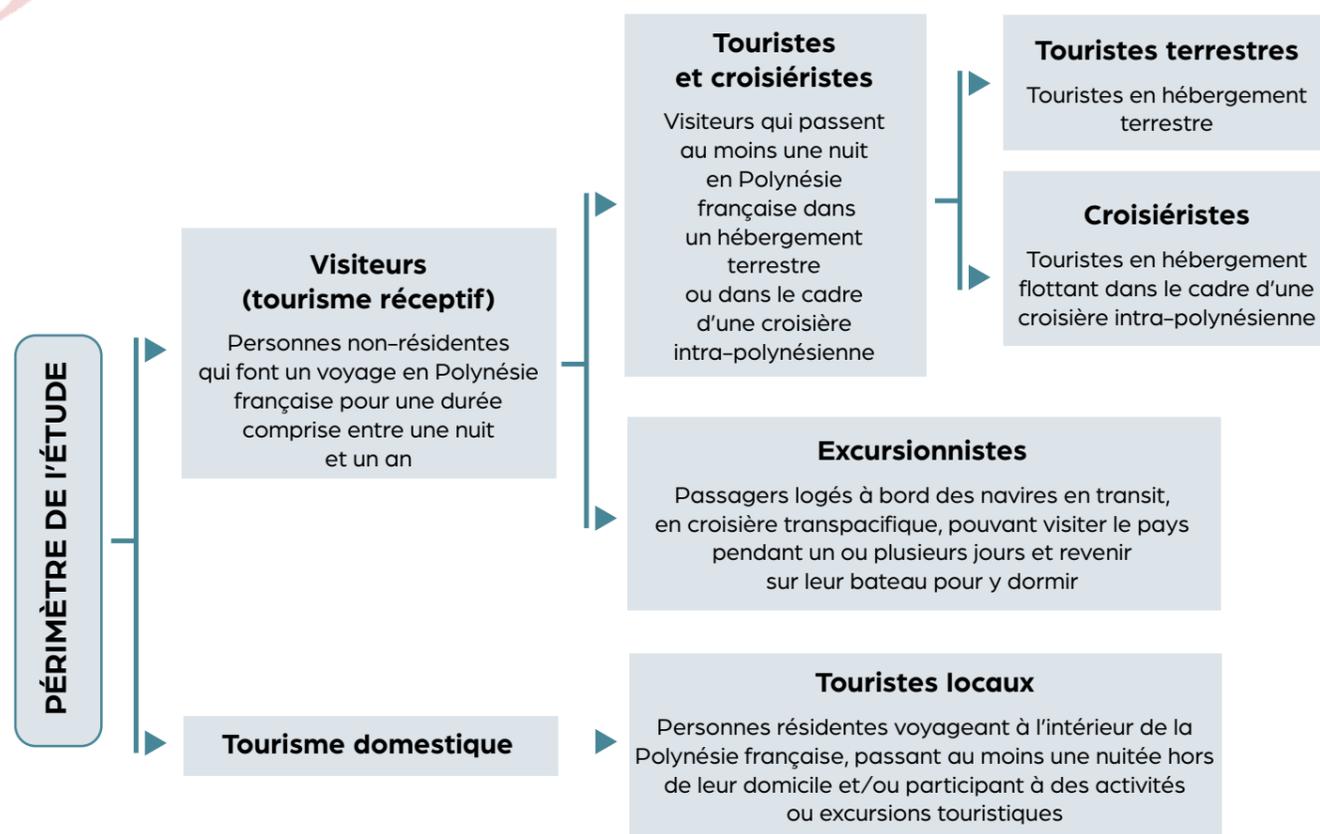
Cette étude a été réalisée avec le soutien de l'ADEME dans le cadre du partenariat ADEME/Polynésie française

Sommaire

Périmètre de l'étude.....	04
Secteurs et sous-secteurs touristiques.....	05
Résultats.....	06
Impact par séjour.....	09
Focus sur les émissions des séjours sur place (hors transport origine-destination).....	10

Périmètre de l'étude

L'étude prend en compte à la fois le tourisme **réceptif et domestique**, en **hébergement flottant et terrestre**, sur toute la Polynésie française. La terminologie est précisée sur le schéma ci-dessous.



Le **tourisme d'affaires** est inclus dans l'étude au même titre que le **tourisme d'agrément**. Le tourisme émissif, correspondant aux voyages des résidents en-dehors du territoire, n'est pas inclus.

L'unité de compte de la durée de séjour d'un touriste est la **nuitée touristique**, constituée d'une nuit par personne passée en hébergement hors de son domicile déclaré.

L'analyse est menée pour l'**année 2019**, considérée comme année représentative de la "nouvelle norme" touristique pour la Polynésie française, avant les disruptions causées entre 2020 et 2021 par la crise sanitaire. Une comparaison avec l'**année 2021** est également proposée pour estimer l'impact de cette dernière sur les émissions touristiques.

Les **données utilisées** ont été collectées auprès de diverses sources, notamment l'ISPF, les administrations et institutions polynésiennes, les fournisseurs d'énergie, les prestataires touristiques locaux. Des enquêtes spécifiques ont été menées auprès de ces derniers.

Les **facteurs d'émissions** utilisés sont issus de la Base Carbone® en version adaptée à la Polynésie française, mis à jour en 2023.

Les **gaz à effet de serre** considérés suivent les recommandations de la norme ISO14064-1, c'est-à-dire les gaz du protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆). Les gaz frigorigènes hors Kyoto encore en usage en Polynésie française sont également pris en compte. Les émissions sont exprimées en équivalent CO₂ sur la base de la métrique GWP100.

Secteurs et sous-secteurs touristiques



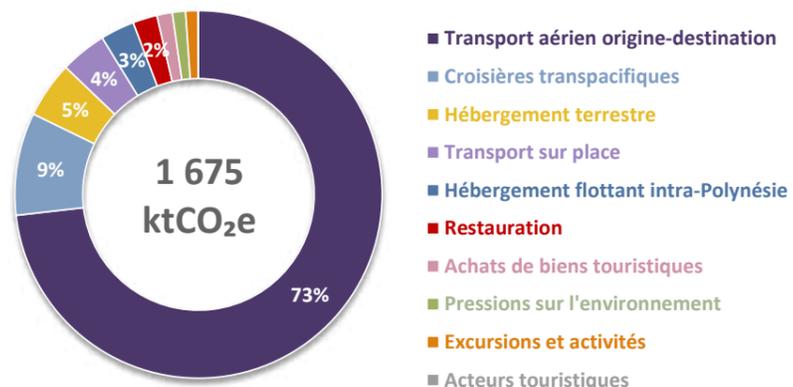
La prise en compte des émissions suit une approche « **empreinte carbone** » aussi exhaustive que possible, c'est-à-dire que toutes les émissions associées aux flux touristiques sont incluses, qu'elles soient directes ou indirectes, qu'elles aient lieu sur le territoire polynésien ou non. Ainsi, le transport vers la Polynésie, la fabrication et l'import de biens à vocation touristique ou encore la construction du bâti (amortie sur plusieurs années) sont comptabilisés. Pour les **excursionnistes**, les émissions comptabilisées correspondent à la présence du navire dans les eaux polynésiennes, ainsi qu'à une estimation du trajet effectué par les navires avec leurs passagers depuis l'escale précédente vers la Polynésie, ainsi que jusqu'à l'escale suivante. Le reste des trajets (restant de l'itinéraire et déplacements vers et depuis les points de début et fin de croisière) ne sont pas pris en compte.

SECTEURS	SOUS-SECTEURS	DESCRIPTION
Hébergement terrestre	Hébergement marchand	Nuitées en hôtels, pensions de famille, (dont prestations de restauration éventuelles, dont événementiel d'affaires en hôtels)
	Hébergement non-marchand	Nuitées en hébergement gratuit, notamment chez de la famille ou des amis
	Meublés de tourisme	Nuitées dans des logements touristiques de particuliers, loués via internet, sur des plateformes de type Airbnb
Hébergement flottant	Croisières - Navires basés en Polynésie française	Croisières intra-polynésiennes (3 navires)
	Charter nautique	Séjours nautiques commerciaux sur des navires détenant une licence charter
	Superyachting	Séjours nautiques en superyachts
	Croisières - Navires basés hors Polynésie française (excursionnistes)	Croisières transpacifiques faisant escale en Polynésie française
Transport des touristes	Transport origine-destination (aérien)	Déplacements du lieu de résidence des touristes vers le point d'entrée en Polynésie (Tahiti) – concerne les touristes et croisiéristes
	Transport sur place	Déplacements internes à la Polynésie
Restauration	Restaurants et cafés	Infrastructures de restauration (hors établissements hôteliers)
	Aliments et boissons	Denrées alimentaires consommées par les touristes
Sports et loisirs	Excursions et activités	Excursions et activités sportives et de loisirs
Achats de biens touristiques	Achats de souvenirs et autres biens touristiques	Biens touristiques achetés lors des séjours
Acteurs touristiques	Agences de voyage et institutionnels du tourisme	Agences de voyage basées en Polynésie et organisations officielles en charge de la gestion et la promotion du tourisme
Pressions sur l'environnement	Eau	Traitement d'eaux grises générées par le tourisme
	Déchets	Traitement de déchets générés par le tourisme

Résultats

Les émissions attribuées au secteur du tourisme en 2019 représentent **1 675 ktCO₂e**, ce qui équivaut à l'empreinte carbone annuelle de plus de 150 000 Polynésiens, et à 1,4 fois les émissions territoriales annuelles* de la Polynésie française.

Répartition sectorielle des émissions du secteur touristique en Polynésie Française, tous touristes confondus, 2019



Le transport origine-destination, exclusivement aérien, représente **73 %** des émissions touristiques. En y ajoutant le transport sur place, la mobilité atteint une part de **77 %**.

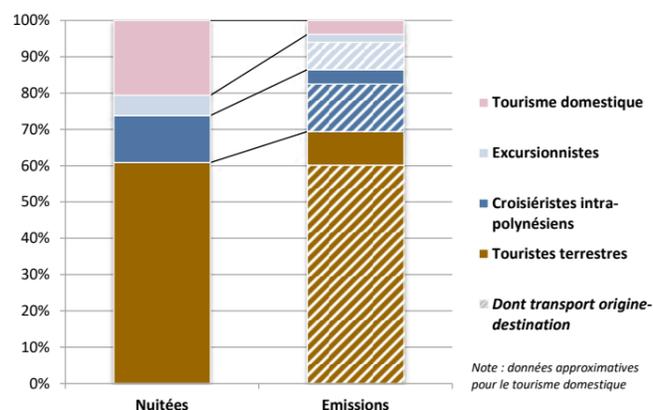
Les navires de **croisières transpacifiques** constituent le deuxième poste d'émissions avec **9 %** du total, dont les $\frac{3}{4}$ sont liées aux trajets des navires pour arriver en Polynésie et en repartir. Ils sont suivis par l'**hébergement terrestre** (**5 %**).

Les **touristes terrestres** non résidents, qui représentent **61 %** des nuitées touristiques, engendrent **70 %** des émissions (environ 400 kgCO₂e / nuitée).

Les **excursionnistes** affichent cependant l'**intensité carbone par nuitée la plus forte** avec plus de 600 kgCO₂e / nuitée, alors même qu'ils n'intègrent pas de transport aérien.

Le **tourisme domestique** a de loin l'**impact le plus faible**, à la fois en valeur absolue et en intensité carbone.

Répartition du poids des différents types de touristes dans le nombre de nuitées et l'impact carbone du tourisme en Polynésie française, 2019



15 %
Part estimée du tourisme dans les émissions territoriales annuelles* de Polynésie française

Les émissions touristiques ayant lieu sur le territoire polynésien (hors transport international et biens fabriqués à l'étranger) sont estimées à **180 ktCO₂e**, soit **11 %** du total. Le tourisme serait ainsi responsable de **15 %** des émissions territoriales polynésiennes (1 180 ktCO₂e / an).

Les émissions des navires transpacifiques (150 ktCO₂e), non incluses dans l'estimation des émissions territoriales polynésiennes, ne sont pas prises en compte ici.

*Emissions territoriales annuelles : émissions ayant lieu sur le territoire polynésien au cours d'une année (exclut les émissions ayant lieu ailleurs dans le monde, même si elles servent la consommation polynésienne)



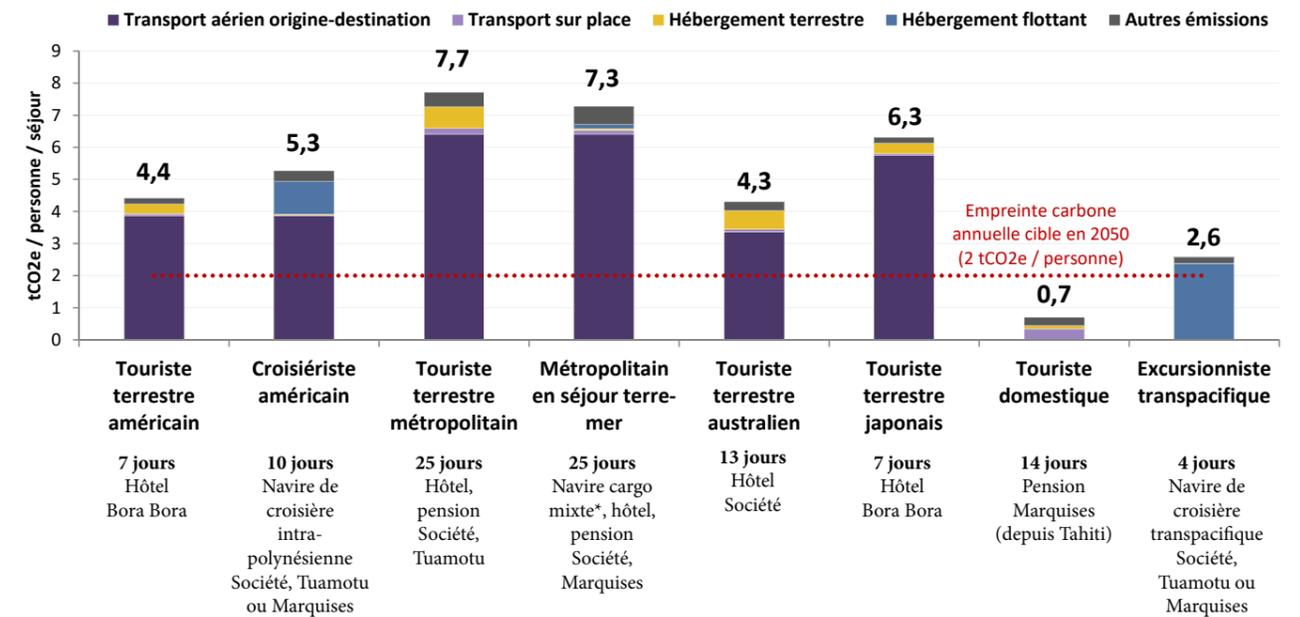
Impact par séjour



Un visiteur arrivant en avion engendre en moyenne 5,2 tCO₂e pour son trajet aller-retour vers la Polynésie, et près d'1 tCO₂e pour son séjour sur place. Cela représente 3 fois l'objectif d'empreinte carbone individuelle à 2050 de 2 tCO₂e par personne et par an, défini dans le cadre des Accords de Paris.

Trois grands facteurs peuvent faire varier considérablement l'impact par séjour ainsi que par nuitée : **la provenance, la durée de séjour et le mode de tourisme**. Plusieurs profils-types sont présentés ci-dessous à titre d'exemple.

Emissions par profil-type et par secteur en Polynésie française, 2019 (tCO₂e / personne / séjour)



*Cargo mixte : navire transportant à la fois du fret et des passagers.

Tous les profils de visiteurs représentent un impact supérieur à l'empreinte carbone annuelle, avec un surplus souvent important. Même sans transport aérien et sur un temps de séjour très limité, les **excursionnistes** dépassent la valeur cible, en raison de la forte intensité carbone des navires transpacifiques. Un **touriste résident** visitant un archipel distant émettra quant à lui le tiers de l'empreinte carbone cible en deux semaines, un impact essentiellement dû au transport.

Le tourisme **d'hyper-luxe** peut représenter un impact allant jusqu'à 35 tCO₂e par personne et par séjour en combinant voyage en jet privé et hébergement en superyacht.

Impact de la crise sanitaire sur les émissions du tourisme réceptif

Avec environ 70 % de visiteurs en moins, les émissions du tourisme réceptif en 2021 s'élèvent à environ 575 ktCO₂e, soit 62 % de moins qu'en 2019. Cela équivaut malgré tout à la moitié des émissions territoriales polynésiennes et à l'empreinte carbone annuelle de plus de 50 000 Polynésiens. Bien que moins nombreux, les séjours touristiques ont vu leur durée s'allonger, tandis que les navires transpacifiques étaient totalement absents des eaux polynésiennes.

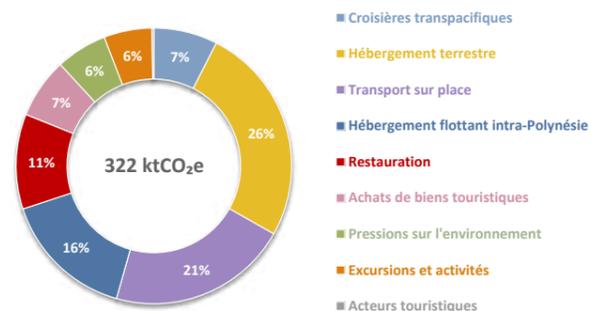
-62 %
2019 - 2021



Focus sur les émissions des séjours sur place (hors transport origine-destination)

En excluant le transport origine-destination (transport aérien et navires transpacifiques), les émissions touristiques restantes représentent **322 ktCO₂e**. **L'hébergement terrestre est** alors le premier secteur émetteur avec un quart du total, suivi par le transport sur place, dont les $\frac{3}{4}$ des émissions sont liées aux vols domestiques. Au regard des 80 % de nuitées touristiques qu'il représente, le tourisme terrestre affiche une intensité carbone (émissions par nuitée) **2 fois plus faible que les croisières intra-polynésiennes et 2,5 fois plus faible que les croisières transpacifiques**.

Répartition sectorielle des émissions du secteur touristique en Polynésie Française, tous touristes confondus, hors transport origine-destination, 2019

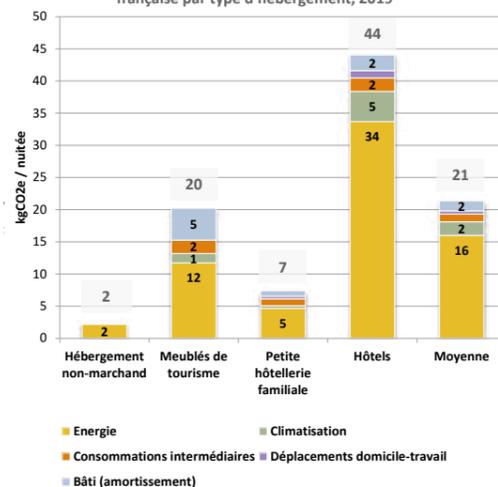


Parmi les hébergements terrestres, **les hôtels affichent l'impact le plus fort**, à la fois en valeur absolue et à l'échelle d'une nuitée. **La petite hôtellerie familiale et l'hébergement non-marchand** (chez des proches) ont quant à eux l'impact le plus faible.

Si l'énergie (essentiellement l'électricité) est le principal poste d'émission, le poids de la **climatisation** et de la **construction** (amortissement du bâti) n'est pas négligeable.

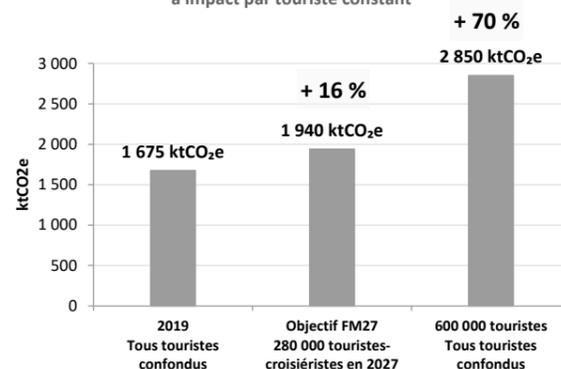
Pour ce qui est de **l'hébergement flottant intra-polynésien**, l'impact carbone varie grandement selon le type de navire : les charters nautiques à voile sont très peu émetteurs, les navires de croisière affichent une intensité carbone variable (la plus faible étant celle du cargo mixte, partageant les émissions entre fret et passagers) tandis que les superyachts sont fortement émetteurs.

Impact carbone d'une nuitée touristique terrestre en Polynésie française par type d'hébergement, 2019



Perspectives futures

Simulation de l'évolution des émissions du tourisme en Polynésie française selon 2 scénarios de développement, à impact par touriste constant



Le développement futur du tourisme représente un défi important s'il veut être concilié avec une trajectoire de baisse des émissions. Si l'empreinte carbone par touriste reste la même, l'atteinte de l'objectif de la stratégie touristique FM27 entraînerait une hausse des émissions de **16 %**. Avec un développement plus intense atteignant 600 000 touristes, la hausse des émissions est estimée à **70 %**.





Soutenu par

 **Service
du
Tourisme**

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **ADEME**
**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

 **LES
ÉLUS
DE
L'ÉCOLE
NATIONALE
D'ÉCONOMIE
ET
D'ÉCOLOGIE**

 **intermezzo**

 **alter-éc(h)o**
transition & gouvernance